



Appel à projet de la DATAR :
« Un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée
des zones côtières ».

Dossier de candidature
du Parc naturel régional de Camargue

**Programme concerté d'actions pour la gestion des risques
naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et
la maîtrise de la fréquentation côtière**

Résumé du projet :

La Camargue représente une mosaïque de milieux et d'espaces naturels protégés. C'est une zone humide d'intérêt international avec des enjeux très forts de protection de l'environnement.

Sur un territoire de près de 120000 hectares dont 33000 ha en mer (limite des trois milles marins), le Parc naturel régional de Camargue a pour mission de concilier environnement et économie dans ce territoire d'exception à forte identité culturelle. Il est chargé de la mise en œuvre d'une politique de développement durable sur des espaces exceptionnels. C'est un territoire de projet porté par une charte révisée tous les dix ans.

La zone littorale et marine du Parc revêt des enjeux importants, en interaction avec le reste du delta : échanges hydrauliques et hydrobiologiques, dynamique littorale, économie salinière et de la pêche. Plusieurs articles de la charte régissant le Parc mettent en avant la volonté d'une protection et d'une gestion intégrée du littoral.

Ainsi depuis trois ans, une mission « littoral et milieu marin » a été créée et plusieurs études et actions ont été réalisées dans le domaine du suivi du trait de côte, de la protection des milieux dunaires, de la gestion des ressources halieutiques et de la sensibilisation des acteurs et usagers.

Dans une logique de concertation, le Parc anime depuis 2000, le travail d'élaboration d'un contrat de delta pour la Camargue, ayant pour périmètre celui du Parc, partie littorale et marine incluse. Il s'agit d'un programme d'actions à l'échelle du territoire, répondant à des objectifs collectifs établis en concertation. Ce programme une fois élaboré fera l'objet d'un engagement contractuel des partenaires financiers, sur 5 ans : les actions concernent les domaines de l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la gestion de la ressource en eau, la gestion des milieux aquatiques. Dans la première phase de diagnostic a été mis en avant la nécessité de développer un volet littoral et milieu marin dans le contrat de delta, les relations entre le delta et son littoral étant primordiales.

Le projet proposé s'axe sur trois grands thèmes : les risques naturels, l'exploitation des ressources aquatiques et fréquentation côtière. L'objectif principal est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions concerté pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation dans une logique de développement de la Camargue.

Ce projet mobilise de multiples acteurs du territoire (services de l'Etat, élus, partenaires techniques, scientifiques, socio professionnels...). Le groupe « littoral et milieu marin » du contrat de delta pourra organiser son travail en espaces de projet.

L'espace littoral sera territorialisé en 4 espaces de projet en fonction de leur mode d'utilisation, d'appropriation : espace urbanisé, espace préservé, espace d'activité économique, espace voué à l'usage de la bande littorale.

Le comité de delta, comité local de pilotage du projet, sera chargé de la validation et du suivi des différentes étapes de l'élaboration du programme.

La réflexion du groupe de travail sera alimentée par les différents lieux de concertation du Parc comme les commissions thématiques ou la commission exécutive de l'eau.

Les autres outils mis en place par le Parc tels que l'observatoire du territoire, la charte de l'eau ou la stratégie touristique viendront également en appui au projet.

1. Présentation du territoire concerné par le projet

1.1 Justification du périmètre

La zone concernée est le delta de Camargue tel qu'il est inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue. On peut justifier de la cohérence de ce périmètre à plusieurs titres.

Une cohérence culturelle et sociale : Il s'agit d'un territoire bien identifié d'un point de vue identitaire et touristique. La culture camarguaise et son savoir-faire sont mondialement reconnue.

Une cohérence géographique : elle s'inscrit dans l'unité même du delta comprenant ses deux parties terrestre (86300 ha) et marine (zone des trois milles marins, environ 33000 ha), délimitée entre les deux bras du Rhône.

Une cohérence « environnementale » :

La Camargue représente une mosaïque de milieux et d'espaces naturels. C'est une zone humide d'intérêt international avec des enjeux très forts de protection de l'environnement.

Ce territoire situé entre la zone industrialo-portuaire de Fos et la zone à développement touristique de masse du Languedoc-Roussillon a été préservé du développement industriel et de l'urbanisation mais d'autres menaces le guettent : pollution des eaux, artificialisation des échanges, perte de biodiversité, surfréquentation, érosion, crues.

Une cohérence « économique » :

Dans cet espace, milieux naturels et activités humaines sont étroitement liés autour de la gestion de l'eau douce et de l'eau salée : agriculture, riz, chasse, saliculture, pêche, tourisme balnéaire.

Ce périmètre est également le support d'un **contrat de delta** en cours d'élaboration dont le Parc est l'animateur. Il s'agit d'un programme d'action à l'échelle du territoire, répondant à des objectifs collectifs établis en concertation. Ce programme une fois élaboré fera l'objet d'un engagement contractuel des partenaires financiers, sur 5 ans. Les actions concernent les domaines de l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la gestion de la ressource en eau, la gestion des milieux.

1.2 Etat des lieux, chiffres et données clés

Le Parc naturel régional de Camargue situé dans le département des Bouches-du-Rhône (région Provence Alpes Côte d'Azur) s'étend sur deux communes : Arles pour partie et les Saintes-Maries-de-la-mer, sur 86300 ha pour la partie terrestre et environ 33000 ha pour sa partie marine.

Seulement 7 413 habitants vivent sur ce territoire couvert par une part importante d'espaces naturels (55 %). La façade maritime du Parc s'étend sur 60 Km de côte basse sableuse.

***Les activités traditionnelles** de Camargue sont :

- La riziculture : Utilisant l'irrigation par submersion afin de dessaler les terres et de les rendre cultivables, cette culture occupe près de 12000 ha pour une production annuelle de 72000 tonnes.

- L'élevage extensif de chevaux et taureaux de race locale : Issu d'une longue tradition, il est pratiqué en extensif dans des « manades », sur les marais et terres basses salées. Le cheptel représente 18000 taureaux de race Camargue, 6000 taureaux de combat et 6000 chevaux de race Camargue (sur le berceau de race). Les taureaux sont élevés pour les traditions camarguaises (bouvine) ou pour leur viande classée en Appellation d'Origine Contrôlée.

- La pêche en mer et en étangs : Exercée dans tous les milieux aquatiques du delta, elle emploie notamment 96 pêcheurs à pied de tellines, pratiquant sur la côte, 40 pêcheurs pratiquant pour la plupart à la fois en mer et en étangs (étangs du Vaccarès, des impériaux, de Consécanière et des Salins du Midi) ou dans le fleuve.

- La saliculture : sur une surface de 14000 ha, cette activité ancestrale produit du sel pour les besoins de l'alimentation, de l'industrie chimique et du déneigement des routes. C'est le poumon économique de l'est de la Camargue. Le village de Salin-de-Giraud a été construit autour de cette activité.

- Le tourisme : Différents types de tourisme sont pratiqués en Camargue comme le tourisme balnéaire, de découverte de la nature, ou des traditions camarguaises. Les touristes se concentrent aux Saintes-Maries-de-la-Mer et dans la ville d'Arles. On estime qu'un million de visiteurs se rendent chaque année en Camargue, cette donnée étant à vérifier.

- La Protection de la nature : Il s'agit d'une activité ancienne en Camargue. A travers les différents organismes de protection de la nature (PNR Camargue, Station biologique de la tour du Valat, Réserve Nationale, domaine de la Palissade), ce sont près de 150 personnes qui exercent des activités de gestion, de conservation, d'accueil et de recherche.

- L'activité de chasse : Elle est essentiellement axée autour du gibier d'eau (canards, foulques). La majeure partie des zones humides du delta (hors étangs et lagunes) sont concernées par cette activité. Il existe deux types de chasses : privées ou communales.

***La Gestion de l'eau :**

La Camargue est un territoire endigué :

- endiguement des deux bras du Rhône pour lutter contre les crues
- digue à la mer pour lutter contre les submersions marines.

En conséquence, les entrées, sorties et échanges entre les milieux aquatiques sont artificialisés, maîtrisés en fonction des besoins en eau des différentes activités.

Le schéma n°1 page 5 présente le bilan hydrique de l'île de Camargue, hors salins car ils ont un fonctionnement autonome.

Les **entrées d'eau du Rhône pour l'irrigation** sont estimées en fonction des relevés des compteurs des pompes et correspondent à un volume moyen annuel de 400 Mm³, soit un apport équivalent aux entrées naturelles moyennes par précipitation.

Les **entrées d'eau de mer** sont contrôlées au pertuis de la Fourcade. Elles dépendent fortement des conditions de niveau mer/étang rencontrées au cours de l'année. En moyenne, on peut estimer à 5 Mm³ le volume d'eau de mer qui entre dans le système par le pertuis.

Les **rejets des stations de drainage** évacuent l'eau des canaux vers le Rhône ou la mer. Le relevé des compteurs des installations de pompage donne une moyenne de 180 Mm³ par an rejetés hors du delta.

Les **sorties d'eau des étangs centraux vers la mer** sont contrôlées au pertuis de la Fourcade. En moyenne, 21 Mm³ sont évacués à la mer par le pertuis chaque année.

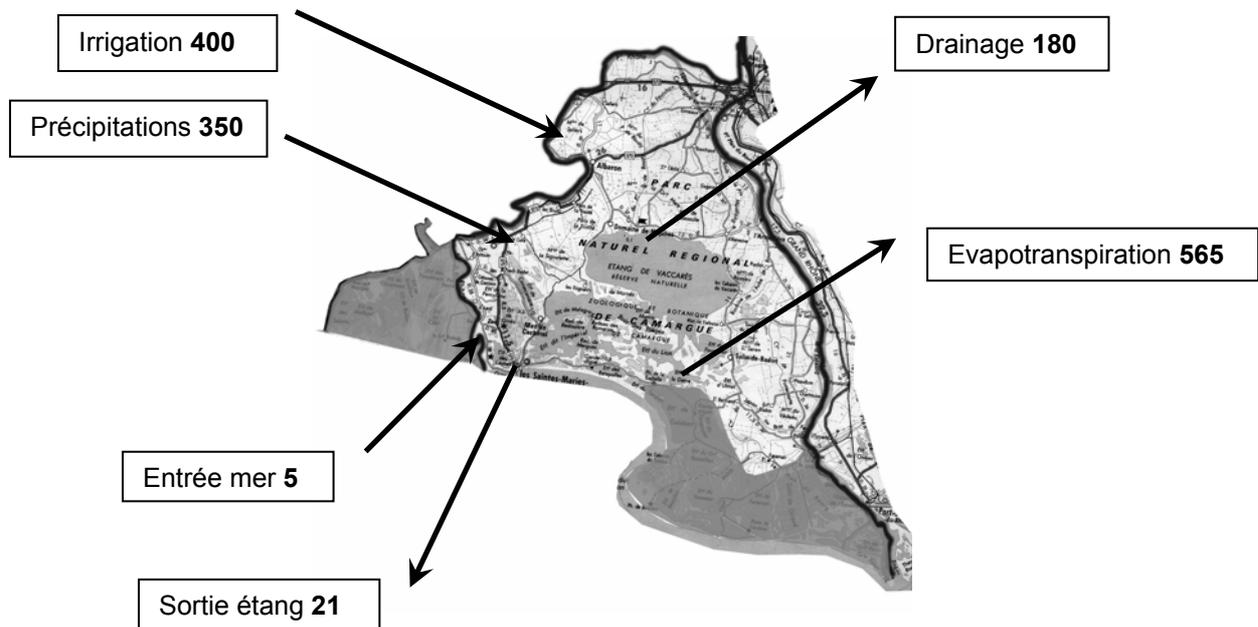


Schéma n°1 : Bilan hydrique simplifié – volumes en millions de mètres cubes

***Une valeur patrimoniale protégée et reconnue**

Diverses mesures de protection se superposent en Camargue pour témoigner de sa valeur patrimoniale.

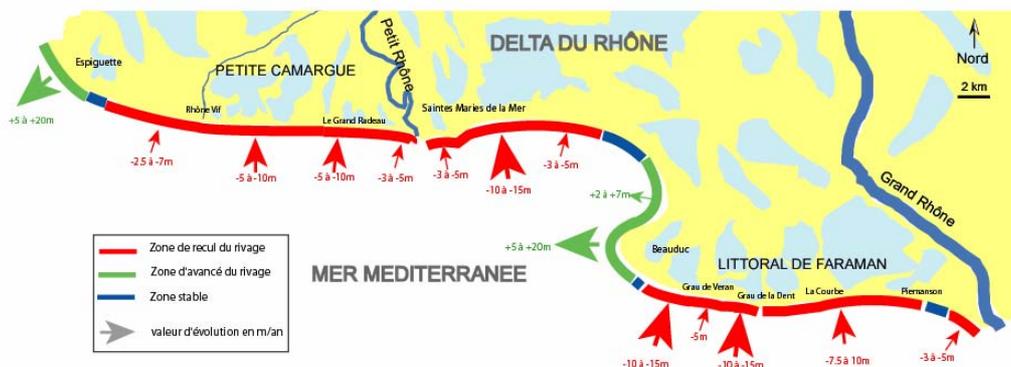
- site inscrit : 86300 ha, soit l'ensemble du delta
- site classé : 16000 ha, dont Réserve Nationale.
- Parc naturel régional : 86300 ha terrestre et environ 33000 ha en mer
- Convention de Ramsar : 86300 ha
- Réserve de biosphère : 13117 ha (en cours de redéfinition)
- Réserves de chasse : 5402 ha
- massifs forestiers protégés : 570 ha
- Réserve nationale : 13117 ha
- propriétés du conservatoire du littoral : 15117 ha
- espaces naturels sensibles du département : 4000 ha
- réserve naturelle de la Tour du Valat : 1071 ha
- ZPS : 19000 ha
- 14 ZNIEFF terrestres de type I, 3 ZNIEFF terrestres de type II, et 4 ZNIEFF marines

***Le littoral sableux** camarguais représente 60 Km de plages sableuses, peu accessibles dans certains cas, surfréquentées dans d'autres.

Par sa nature même, le delta de Camargue est un territoire dynamique, la position des embouchures du Rhône ayant souvent changé au cours de l'histoire. Au niveau du littoral cela se traduit par une évolution rapide du trait de côte engendrant notamment des reculs de plus de 15 m par an dans certains secteurs. L'élévation générale du niveau marin est aggravée par le phénomène de subsidence qui touche le delta (enfouissement d'environ 1 mm par an). Agressés par les tempêtes, les submersions marines et le piétinement, les cordons dunaires régressent également. Sur le périmètre concerné, seule la pointe de Beauduc est

une zone d'avancée du rivage de Camargue. La figure n°1 page 6 présente l'évolution du linéaire côtier entre 2000 et 2004.

Figure 1 : évolution du linéaire côtier entre 2000 et 2004



***Le milieu marin** classé dans le PNRC représente 33000 ha de fonds meubles, sableux et sablo-vaseux, peu profonds. Il est réputé pour sa richesse halieutique sur laquelle une pression importante de pêche s'exerce. Les tellines (*Donax sp.*) représentent un gisement très important qui peuple les zones sableuses peu profondes de la pointe de l'Espiguette au Grand Rhône et fait l'objet d'une pêche intense professionnelle et amateur. La mer constitue par ailleurs un compartiment biologique essentiel dans l'écologie des systèmes lagunaires camarguais. De nombreuses espèces marines effectuent une partie de leur cycle en lagunes.

Le littoral camarguais est une zone de haute productivité biologique du fait de sa situation à l'embouchure du Rhône. Le phénomène d'upwelling (remontée de matières nutritives des fonds marins par des courants ascendants) engendré par des vents de terre (mistral fréquent) favorise le développement d'espèces planctoniques (comme les larves de crustacés et de mollusques) et le recrutement des poissons.

1.3 Principaux problèmes rencontrés

Risques et aléas : submersion marine, érosion côtière, changement climatique (élévation du niveau marin) influençant sur la gestion de l'eau.

- De nombreux acteurs luttent contre l'érosion côtière et la submersion marine. Longtemps cette gestion est restée sectorielle alors qu'elle exige une vision d'ensemble.
- Des aménagements lourds de défense contre l'érosion ont été depuis 25 ans la réponse au recul des plages et à la submersion marine. Ces aménagements ont montré hors zone urbanisée leurs limites et ont des effets indirects sur les secteurs non aménagés.
- Les crues du Rhône et les inondations s'évacuent difficilement au sud du delta : l'endiguement et l'élévation du niveau de la mer freinent l'écoulement des eaux.

Manque de connaissances et non maîtrise de l'exploitation des ressources aquatiques

- ✓ Manque de connaissances des stocks halieutiques
- ✓ Impacts de l'exploitation des ressources sur le milieu marin :
 - destruction des fonds marins dans la zone des 3 milles qui concentre les juvéniles de poissons car non respect de la réglementation par les chalutiers
 - fragilisation du gisement de tellines dû au nombre important de pêcheurs et aux pratiques illégales (observation d'une diminution de la taille des individus et du gisement),
- ✓ Echanges hydrauliques et hydrobiologiques entre la terre et la mer artificialisés et réduits
- ✓ Une prise en compte globale des échanges entre la mer, le système lagunaire et le fleuve dans la dynamique des espèces euryhalines et migratrices paraît nécessaire pour la connaissance et la gestion des ressources halieutiques et des biocénoses des milieux lagunaires.

Surfréquentation et piétinement des cordons dunaires (plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer, Piémanson, ..)

La fréquentation touristique des plages est estimée à 15000 personnes par jour l'été à Piémanson, 3000 autour de Beauduc et 30000 aux Saintes-Maries-de-la-Mer (source : étude Sogreah, 1993).

- ✓ Cette fréquentation est désorganisée dans certains secteurs et les usages non contrôlés ayant des impacts sur les sites naturels sont pratiqués depuis des années.

Ainsi, sur la plage de Piémanson (Arles), le camping sauvage très dense se pratique depuis des décennies. De mai à fin août, les caravanes et les véhicules envahissent la plage.

Sur la plage de Beauduc, des cabanons en dur sont regroupés sur le domaine public maritime et sur le domaine privé des Salins. Une petite partie des cabanons est habitée à l'année. L'été, le camping sauvage s'intensifie en bordure de rivage et de nombreux véhicules circulent sur les plages.

Dans les deux cas, l'accès à la plage n'est pas maîtrisé. Ces pratiques telles qu'elles existent actuellement sont incompatibles avec la protection et la conservation du littoral. Elles présentent également un impact sanitaire, et des risques sanitaires.
- ✓ Le tourisme balnéaire et l'activité équestre « tolérée » sur les plages exercent également une forte pression sur les milieux dunaires.
- ✓ Des linéaires importants de la côte ne sont pas accessibles (terrains privés des Salins, de la CIAM, de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer).
- ✓ La désorganisation des usages, leur multiplicité (Flysurf, pêche amateur, pêche des tellines, baignade) et l'absence d'encadrement est source de conflits et d'insécurité.

- ✓ L'activité touristique organisée et à valeur ajoutée est essentiellement concentrée sur le village des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le village de 2200 habitants reçoit en pleine saison 20000 visiteurs par jour.
- ✓ Le village de Salin-de-Giraud (2500 habitants) est plutôt axé sur une économie industrielle en pleine mutation. Distant de 11 km de sa plage, il présente une offre touristique peu développée et mal valorisée. Le lien entre les habitants et les plages reste à établir.
- ✓ Deux zones de rejets en mer sont insatisfaisantes. Rejets des eaux usées de Salin de Giraud (STEP en construction) et de Port Saint Louis à l'embouchure du grand Rhône et rejets des eaux pluviales urbaines des Saintes-Maries-de-la-Mer sur la plage est.

1.4 Présentation des enjeux pour le territoire

Les trois grands enjeux du projet sont :

- la gestion des risques naturels,
- la gestion durable des ressources aquatiques
- la maîtrise de la fréquentation côtière

Les enjeux à l'échelle du territoire sont d'ordre environnementaux, paysagers, économiques et socio-culturels.

Enjeux environnementaux, paysagers

- La préservation d'une zone humide d'intérêt international, lieu de migration de l'avifaune, coupure verte, mosaïque de milieux
- La préservation des Salins, grand ensemble à valeur écologique importante et zone de nidification du flamant rose
- La protection de la zone de nurserie pour les poissons du golfe de Beauduc
- La préservation de grandes plages de sable fin
- La maîtrise de l'urbanisme (village des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud)
- La gestion agricole de l'eau

Enjeux économiques

- La mise en place d'une pêche professionnelle durable (lagunes, côte, mer) pour une pérennisation des emplois et des ressources
- La gestion de l'attractivité de la zone littorale
- Le développement d'une économie touristique durable et responsable avec un lien plus fort entre le littoral et l'arrière-pays
- Le maintien ou la création d'un pôle d'emplois à Salin de Giraud

Enjeux sociaux/culturels :

- L'amélioration du cadre de vie des habitants
- la préservation des traditions camarguaises (Bovine, histoire, pèlerinage des gitans)

Les annexes 1 et 2 présentent la carte diagnostic atouts/contraintes/enjeux du contrat de delta et la carte des objectifs territorialisés.

2. Descriptif de l'état actuel du projet et de son avancement

2.1 Historique du projet

Depuis 2000, le Parc a accru son rôle dans le domaine de la gestion concertée de l'eau et à la demande des acteurs locaux a engagé une démarche de contrat de milieu, le « contrat de delta Camargue », dont il est l'animateur.

Pour une véritable gestion intégrée du delta, la zone marine a été incluse dans le périmètre. En effet, les interactions entre la mer et le delta se retrouvent à tous les niveaux :

- **économique** : les salins font entrer l'eau de mer dans leur circuit d'étangs saumâtres. Quant aux pêcheurs, ils pratiquent pour la plupart leur activité à la fois en lagunes et en mer.
- **géomorphologique** : la dynamique marine est responsable en partie des phénomènes d'érosion et d'accrétion du littoral deltaïque.
- **fonctionnel** : l'élévation du niveau des mers a un impact sur la gestion de l'eau à l'intérieur du delta.
- **Gestion des risques** : la mer représente un facteur d'inondation. Par tempête ou surcôte elle aggrave les crues du Rhône.
- **biologique** : la mer constitue un compartiment biologique essentiel dans l'écologie des systèmes lagunaires camarguais. De nombreuses espèces marines effectuent une partie de leur cycle en lagunes.

En 2003, une phase de concertation par groupe de travail thématique a permis de valider un état des lieux-diagnostic du territoire par thème et de proposer des objectifs (voir ci-jointes en annexes 1 et 2 les cartes du diagnostic et des objectifs territorialisés). Parmi les 6 groupes de travail, figuraient les groupes « gestion du littoral » et « milieu marin ». Ces éléments ont été rassemblés dans un dossier d'agrément, approuvé le 18 février 2003 auprès du comité national d'agrément. Le comité de delta a été ensuite officiellement créé par arrêté préfectoral.

Cette première étape a mis en avant les lacunes de connaissance et d'intervention sur la zone littorale et marine et la nécessité de mettre en place une véritable gestion intégrée.

Pour développer le volet « littoral et marin » du contrat de delta et développer les actions du Parc dans ce domaine, une mission « littoral et milieu marin » a été créée en janvier 2003.

Plusieurs objectifs de la charte du PNR Camargue concernent d'ailleurs le domaine littoral et maritime (articles 10.5, 10.6, 14, 21 et 31) :

- Protection et gestion intégrée du littoral
 - o Promouvoir des méthodes douces de protection du littoral (restauration milieux dunaires...)
 - o Suivi de l'évolution du littoral
- Amélioration des connaissances sur les milieux marins et leur évolution (ressources halieutiques, richesse biologique, relations mer/étang)
- Mieux connaître les niveaux de pollution et les réduire à la source
- Amélioration de la gestion halieutique et protection de la ressource
 - o Informer et sensibiliser décideurs et usagers
 - o Participer au suivi des milieux et espèces
 - o Améliorer les échanges mer/étang

Deux études complémentaires proposées dans le dossier d'agrément du contrat de delta concernent le littoral : « la faisabilité du rechargement en sable de la plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer » (réalisée) et « la définition des enjeux de protection du littoral sableux » (à venir).

Dorénavant, chaque groupe de travail du contrat de delta va préciser ses objectifs et définir le programme d'actions chiffrées sur cinq ans.

Les cinq groupes de travail ont pour thèmes :

- Littoral et milieu marin
- Agriculture : hydraulique et espaces agricoles
- Alimentation en eau potable et assainissement : qualité de la vie
- Gestion des milieux
- Inondations

La prise en compte de la zone littorale et marine dans le contrat de delta permettra de préparer les réponses sur le long terme aux enjeux de cette zone.

2.2 Principaux objectifs

Objectif global : Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions concerté pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation côtière

Cet objectif sera visé essentiellement dans le cadre du contrat de delta mais d'autres outils permettront de contribuer à l'atteindre : observatoire du territoire, commissions du Parc. Ce projet contribuera également à la révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue qui doit être lancée dès l'année 2005.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les connaissances sur le patrimoine maritime, la dynamique littorale et les ressources marines
- Améliorer les connaissances sur l'impact des activités humaines sur les milieux et les ressources (fréquentation touristique, pêche, aménagements littoraux, pollution...)
- Développer et Maintenir une activité de pêche respectueuse des ressources halieutiques
- Définir les actions à conduire pour gérer les conflits d'usage
- Structurer et encadrer les activités de plein-air sur la bande côtière
- Améliorer les potentialités d'échanges biologiques et hydraulique entre les milieux aquatiques du delta et la mer
- Agir de manière concertée, globale et visionnaire sur la gestion du littoral sableux
- Equilibrer la pression touristique en fonction des enjeux
- Rétablir la connexion entre le littoral et la zone intérieure influente (développement touristique de Salin de Giraud).

- Maîtriser la fréquentation dans les zones sensibles
- Préserver et restaurer les cordons dunaires et milieux littoraux associés
- Mettre en place un réseau de suivi de la dynamique littorale

2.3 Etat d'avancement du projet, réalisations

Les deux tableaux ci-après rassemblent les principales actions touchant au domaine littoral et milieu marin déjà engagées par le Parc ou en projet.

Les études réalisées ou projetées serviront à affiner le diagnostic établi et à élaborer le programme d'actions.

ACTIONS REALISEES OU EN COURS	TYPE d'action				
	Diagnostic / inventaire	Gestion	Propositions d'aménagement et/ou travaux	Suivi	Sensibilisation
Dossier d'agrément du contrat de delta	X				
Commission exécutive de l'eau (gestion des échanges d'eau dan le delta)		X			
Elaboration d'une charte de l'eau		X			X
Etude de l'évolution du littoral sableux de la Camargue (1993)	X		X		
Etude sociale sur la pêche en Camargue	X				
Etude de faisabilité du rechargement de la plage est des Saintes			X		
Action grand public de Nettoyage des plages					X
Etude diagnostic sur la zone marine (BRL / Créocéan, 2004)	X	X			
Etude des biocénoses marines (en cours)	X				
Restauration des milieux dunaires (ganivelles, plantations)			X		
Participation à la campagne écogestes de sensibilisation des plaisanciers à la mer					X
Etude stratégique sur le tourisme (état des lieux, plan d'actions)	X		X		
Cartographie de l'Occupation du sol	X			X	
Observatoire du territoire				X	
Suivi du trait de côte et des profils topo-bathymétriques (dans le cadre de l'observatoire				X	
Etude et programme d'aménagement concerté de la plage de Piémanson			X		

ACTIONS EN PROJET	TYPE D'ACTION				
	Diagnostic / inventaire	Gestion	Propositions d'aménagement et/ou travaux	Suivi	Sensibilisation
Etude globale sur la telline : évaluation du gisement et mesures de gestion	x		x		
Etude sur les enjeux de protection du littoral sableux	x				
Mise en place d'un réseau pérenne de surveillance du littoral		x			
Restauration des milieux dunaires	x		x		
Rechargement de la plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer	x				
Etude de faisabilité de la création d'une réserve marine			x		
Etude de fréquentation touristique (dont plages de Piémanson, Beauduc, Saintes-Maries-de-la-Mer)	x				
Actions de sensibilisation des usagers à l'environnement marin					x
Maîtrise de la fréquentation à Piémanson			x		

Prochainement, la concertation au sein des différents groupes thématiques du contrat de delta va être relancée afin de préciser les objectifs et d'élaborer un programme d'actions.

2.4 Principes d'intégration, de partenariat et d'innovation

***Principes d'intégration :**

Intégration spatiale

Le delta est par essence même une unité géomorphologique dans laquelle les interactions entre la terre et la mer sont importantes. Les effets du littoral se font en effet ressentir jusque dans la partie haute du delta (salinisation, gestion de l'eau, échanges). Par son périmètre et les problématiques traitées, le Parc assure le lien entre les différentes parties terrestres et marines du delta.

Intégration des politiques publiques (cohérence externe) et cohérence par rapport aux autres actions et projets conduits par le Parc

L'action du Parc naturel régional de Camargue s'inscrit en totalité dans le cadre d'une charte, document contractuel (signé en 1998 et pour une durée de 10 ans) par les différents partenaires (collectivités, administrations...). Cette charte présente les enjeux prioritaires et les objectifs partagés et définit les grands axes de travail.

A travers elle, le Parc, outil de gestion du territoire, assure le relais et la mise en application des politiques internationales (ex : convention de Ramsar, Natura 2000), nationales (loi littoral), de bassin (SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse) et locales (Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône) conduites sur cet espace.

Le schéma n°2 P.13 présente l'articulation du projet proposé avec la charte et les autres projets structurants du Parc.

Parmi les outils existants ou en construction, en étroite relation avec le projet, citons le contrat de delta, l'observatoire du territoire, la charte de l'eau et le schéma stratégique de développement touristique.

Le projet bénéficiera des instances de concertation déjà opérationnelles pour ces projets (comité de delta, groupes de travail, commission exécutive de l'eau..) et celles liées au statut de Syndicat Mixte du Parc : Comité Syndical, Conseil du parc, 10 Commissions thématiques. La liaison se fera préférentiellement via le groupe de travail « littoral et milieu marin » du contrat de delta, qui sera force de proposition et via le comité de delta, instance de décision pour ce projet.

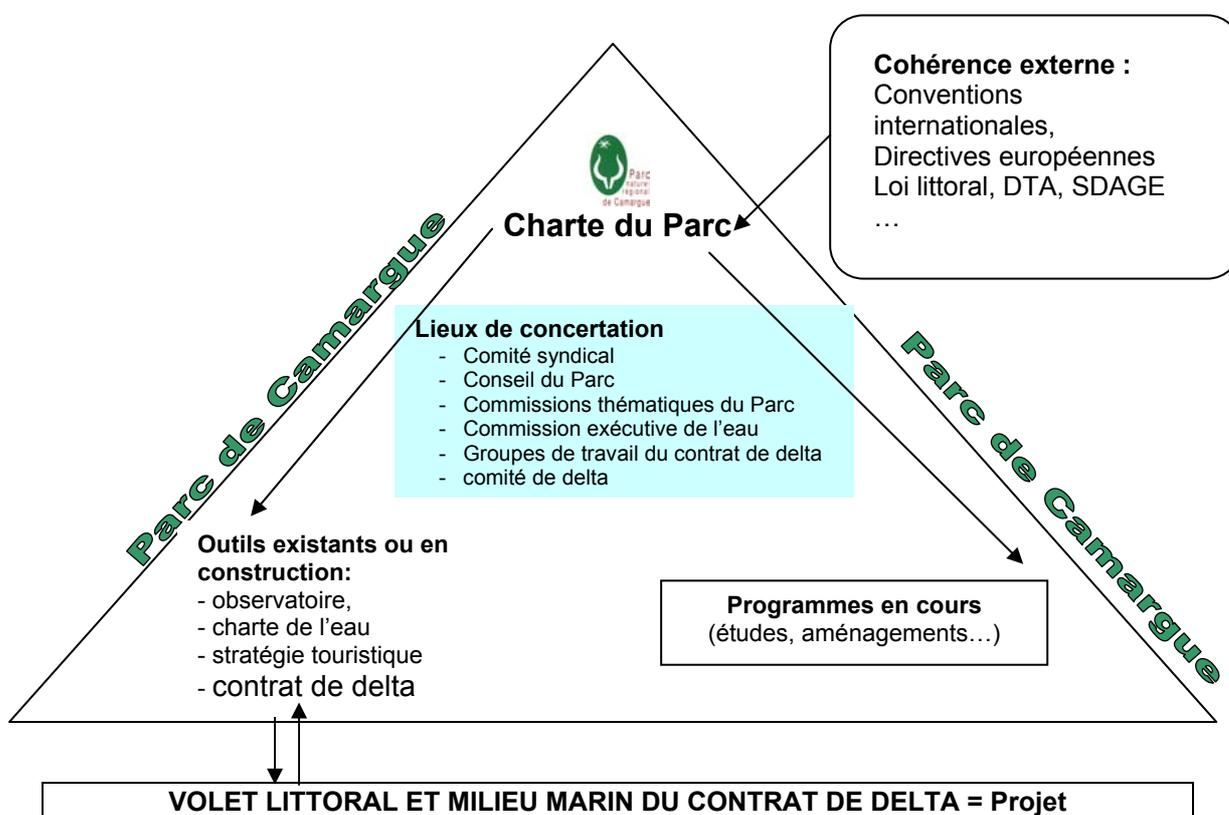


Schéma n°2 : Le projet et son articulation avec le fonctionnement du Parc

***Principes de partenariat :**

Les différents outils de concertation autour de thématiques, ou de projets permettent d'associer l'ensemble des partenaires du Parc concernés (élus, usagers, services de l'Etat, scientifiques). Ces instances sont décrites ci-après par leur rôle et leur composition.

Commissions thématiques du Parc :

Rôle : préparation et suivi des actions – conseil et contrôle de la gestion du Parc – lieu de la démocratie participative (force de propositions) - Lieu de concertation avec les représentants des habitants

Participants : membres du conseil du Parc (socioprofessionnels, habitants), du comité syndical (élus) et partenaires extérieurs associés en tant qu'experts.

Parmi les 10 commissions du Parc, on trouve les quatre thèmes suivants :

- « *Protection de la nature, études et recherches scientifiques* » : expertises sur les études et recherches du Parc, Gestion des ressources naturelles du Parc, outils de protection
- « *Gestion de l'eau et des milieux aquatiques* » : contrat de delta, charte de l'eau, aménagement et gestion du littoral et de la mer, gestion des zones humides
- « *Pêche et chasse* » : maintien et valorisation de la pêche en étang et en mer, valorisation des productions halieutiques, protection des ressources pour la pêche et la chasse
- « *Tourisme durable* » : mise en œuvre de schéma du tourisme durable, amélioration de la qualité des prestations touristiques, harmonisation de la signalisation touristique, développement de la randonnée.

Commission exécutive de l'eau

Rôle : Commission informelle débattant des objectifs de niveaux et de salinité consensuels des grandes masses d'eau à l'intérieur du delta pour la période à venir. Les décisions concernent surtout la gestion des ouvertures des ouvrages hydrauliques de la digue à la mer.

Participants : acteurs intéressés par la gestion des niveaux et de salinité des étangs et des échanges avec la mer (DDAF, PNR, communes, gestionnaires, Réserve Nationale, associations hydrauliques, PNR, SYMADREM, station biologique de la tour du Valat)

Commission fonctionnant sous l'égide de la DDAF en charge de la police de l'eau et animée par le Parc.

Groupe de travail de la charte de l'eau

Réflexion et engagements sur les bonnes pratiques en matière d'usage de l'eau - organisation en 5 groupes de travail en fonction des activités liés à l'eau.

Rôle : élaborer les engagements de la charte

Participants : usagers de l'eau, gestionnaires, administrations, collectivités

Groupes de travail du contrat de delta

Rôle : élaboration d'un programme contractuel d'actions et de suivis

Participants : gestionnaires, administrations, socioprofessionnels, collectivités, scientifiques

Répartis dans cinq groupes de travail par thème :

- Alimentation en eau potable et assainissement : cadre de vie,
- Agriculture : hydraulique et espaces agricoles
- Gestion des milieux
- Littoral et milieu marin
- Inondations

Comité de delta

Rôle : Validation des propositions des groupes de travail du contrat de delta et de la charte de l'eau – suivi des travaux engagés dans le cadre du contrat de delta.

Participants : gestionnaires, administrations, socioprofessionnels, collectivités, scientifiques
Ce comité de delta valide le travail des groupes du contrat de delta.

La liste des membres du comité de delta figure en annexe 3. Un schéma de fonctionnement du comité de delta, en liaison avec le fonctionnement

Observatoire du territoire

Rôle : collecte, rassemblement et diffusion de données, groupes thématiques de travail notamment ceux sur le littoral et le milieu marin et le tourisme

Participants : scientifiques, gestionnaires, producteurs de données

***Principe d'innovation :**

Le contrat de delta et l'observatoire du territoire proposent une approche pluri-thématique de la gestion de l'eau et des milieux et de leur suivi : la gestion quantitative et qualitative de l'eau, des milieux naturels, la préservation des activités humaines, la gestion des risques naturels. Au sein du delta, l'ensemble des milieux aquatiques sont concernés : fleuve, canaux, marais, lagunes, littoral et milieu marin.

La commission exécutive de l'eau est un outil original, informel de gestion de l'eau en Camargue, permettant la participation de l'ensemble des acteurs concernés par les échanges entre les différents milieux aquatiques du delta.

L'approche globale du tourisme à l'échelle du territoire camarguais, à travers l'élaboration du plan stratégique du tourisme durable, prend en compte toutes les formes d'organisation et de structuration de l'offre (tourisme de découverte, balnéaire, culturel, loisirs de plein air...).

2.5 Effets attendus sur l'environnement, le développement local, et sur le service rendu aux populations et usagers concernés par le projet ; analyse des mêmes effets à une échelle plus large

Effets sur l'environnement :

- Milieux sensibles (dunes) protégés de la surfréquentation, restaurés.
- Fréquentation littorale maîtrisée à partir de projets d'aménagement (ex : secteur de Salin-de-Giraud)
- Vision globalisée de la dynamique et de l'aménagement du littoral
- Echanges améliorés entre les milieux aquatiques
- Choix des élus et gestionnaires orientés vers des méthodes plus douces de protection contre l'érosion
- Recul du trait de côte accepté dans certaines zones au regard des enjeux
- Surface protégée augmentée par la création d'une aire marine protégée
- Comportements changés des usagers vis-à-vis du milieu littoral

Effets sur le développement local :

- Emplois préservés dans le domaine de la pêche par une gestion rationnelle de la ressource
- Emplois créés dans le domaine du tourisme durable (nouveaux services tourisme-environnement, encadrement des activités de découverte et de pleine nature...)
- Ressources halieutiques préservées pour une gestion durable (poissons, tellines)

Effets sur le service rendu aux populations :

- Habitants mieux informés des risques côtiers (meilleure compréhension)
- Cadre de vie amélioré par la résolution des conflits d'usage
- Plus d'habitants et acteurs impliqués dans des projets de territoire (ex : secteur de Salin de Giraud)

3. présentation du groupe projet

3.1 Identification des partenariats publics et/ou privés (collectivités, établissements publics, services de l'Etat, entreprises, associations...)

Collectivités

Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer
Conseil régional PACA, Conseil général des Bouches-du-Rhône

Chambres consulaires

Chambre d'agriculture
Chambre du commerce et de l'Industrie

Services de l'Etat (Etablissements publics, service public, administrations)

DIREN, Agence de l'Eau, Service Maritimes, Directions départementales et régionales des Affaires Maritimes, conservatoire du littoral PACA, DDAF d'Arles et des Bouches-du-Rhône, Délégation régionale du tourisme

Socio-professionnels

Comité local des pêches de Martigues
Prud'homme de pêche de Martigues
Structures touristiques locales (offices du tourisme)
Représentants des professionnels du tourisme
Association des commerçants
SEMIS

Scientifiques / gestionnaires

Stations IFREMER de Sète et Toulon
CEREGE (université d'Aix en Provence)
Université d'Endoume (Marseille)
Réserve nationale de Camargue
Station biologique de la Tour du Valat
Syndicat Mixte de gestion du domaine de la Palissade
SYMADREM

Milieu associatif

Ligue de Protection des Oiseaux des Bouches-du-Rhône
Association de pêche sportive
Association des usagers des plages
Association Migrateurs Rhône Méditerranée
Comités de quartier

3.2 Participation des partenaires économiques et sociaux, citoyens, habitants, usagers

Ces partenaires sont déjà engagés au travers des réunions thématiques et sectorielles et du Conseil du Parc. Ils sont représentés par les comités de quartier, associations de commerçants, associations d'usagers...etc.

Chacun pourra faire émerger des projets, et accompagner les maîtres d'ouvrage des actions du contrat de delta.

Les habitants du Parc sont informés des actions entreprises à travers un bulletin d'information mensuel dans lequel une rubrique leur est ouverte. Une lettre d'informations du contrat de delta sera également créée pour le grand public.

De plus, pour la révision de la charte du Parc qui doit être engagée prochainement, les acteurs locaux et les habitants doivent être consultés dans le cadre d'une enquête publique. En amont de la consultation officielle, des réunions publiques permettront de présenter à l'ensemble des habitants les orientations de la future charte en matière de gestion concertée du milieu littoral et marin et de faire remonter les avis et propositions.

3.3 Documents présentant les modalités d'adhésion des principaux acteurs concernés dans la démarche (différents niveaux de collectivités notamment)

- ✓ Charte révisée du Parc naturel régional (1998) signée par les collectivités et faisant l'objet d'une convention d'application de l'Etat.
- ✓ Arrêté préfectoral du 23/06/2003 modifié par l'arrêté préfectoral du 17/09/2004 portant création du comité de delta de la Camargue
- ✓ Accord-cadre de partenariat de l'observatoire du territoire de Camargue
- ✓ Plusieurs conventions de partenariat existent entre le Parc et les différentes structures gestionnaires ou les groupements de collectivités.
- ✓ D'autres documents sont à venir : charte de l'eau présentant la signature d'engagement à respecter les différents articles ; engagement contractuel à travers le contrat de delta Camargue.

4. Pilotage du projet

4.1 Responsables du projets : maître d'ouvrage et chef de projet

- ✓ maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue
- ✓ Chef de projet (partie littoral et milieu marin) : Delphine Marobin, chargée de mission littoral et milieu marin au Parc naturel régional de Camargue

4.2 Méthode envisagée, outils de gouvernance prévus ou envisagés

Le comité de delta constituera le comité local de pilotage du projet.

Le schéma n°3 P.19 décrit l'organisation et le fonctionnement du projet et son articulation avec le fonctionnement des institutions du Parc naturel régional de Camargue.

Quatre espaces de projet seront proposées pour organiser la réflexion sur l'élaboration du programme d'actions après définition des objectifs opérationnels. Ces espaces de projet sont définis en fonction du mode d'utilisation, d'appropriation de l'espace littoral :

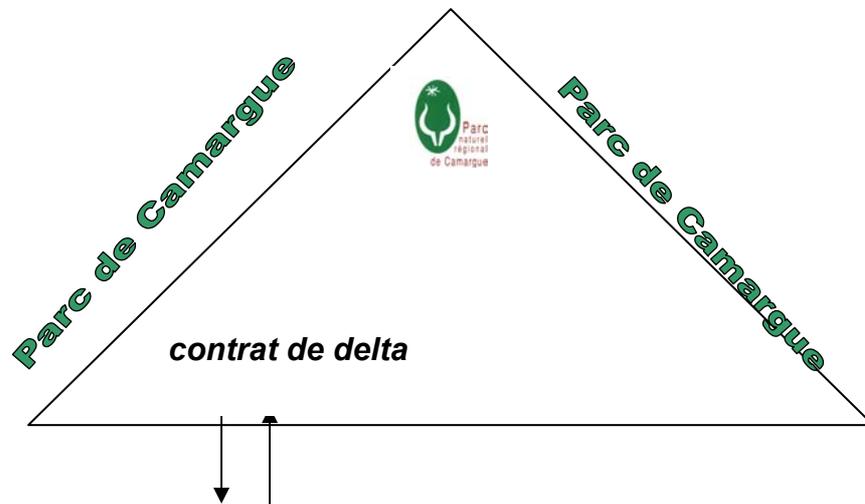
- espace urbanisé (Saintes-Maries-de-la-Mer ; Salin de Giraud)
- espace préservé (Réserve nationale, Réserve départementale, domaine de la Palissade)
- espace d'activité économique (Petite Camargue saintoise, Salin de Giraud)
- espace voué à l'usage de la bande littorale (Beauduc/Piémanson)

Dans chaque groupe les 3 problématiques (Risques naturels, ressources aquatiques et fréquentation des plages) peuvent être traitées.

Les représentants du groupe « littoral et milieu marin » du contrat de delta se répartiront dans les différents ateliers en fonction de leurs compétences et de leur degré d'intervention.

Le comité de delta (la composition figure en annexe 3 et fait l'objet d'un arrêté préfectoral) validera le programme d'action qui lui sera proposé par le groupe « littoral et milieu marin ».

La communication auprès des habitants est assurée par le bulletin d'information du Parc. Auprès du grand public, un site internet (www.parc-camargue.fr) donne l'actualité du Parc et propose des dossiers en ligne.



VOLET LITTORAL ET MILIEU MARIN DU CONTRAT DE DELTA

Espaces projet du groupe de travail « littoral et milieu marin »

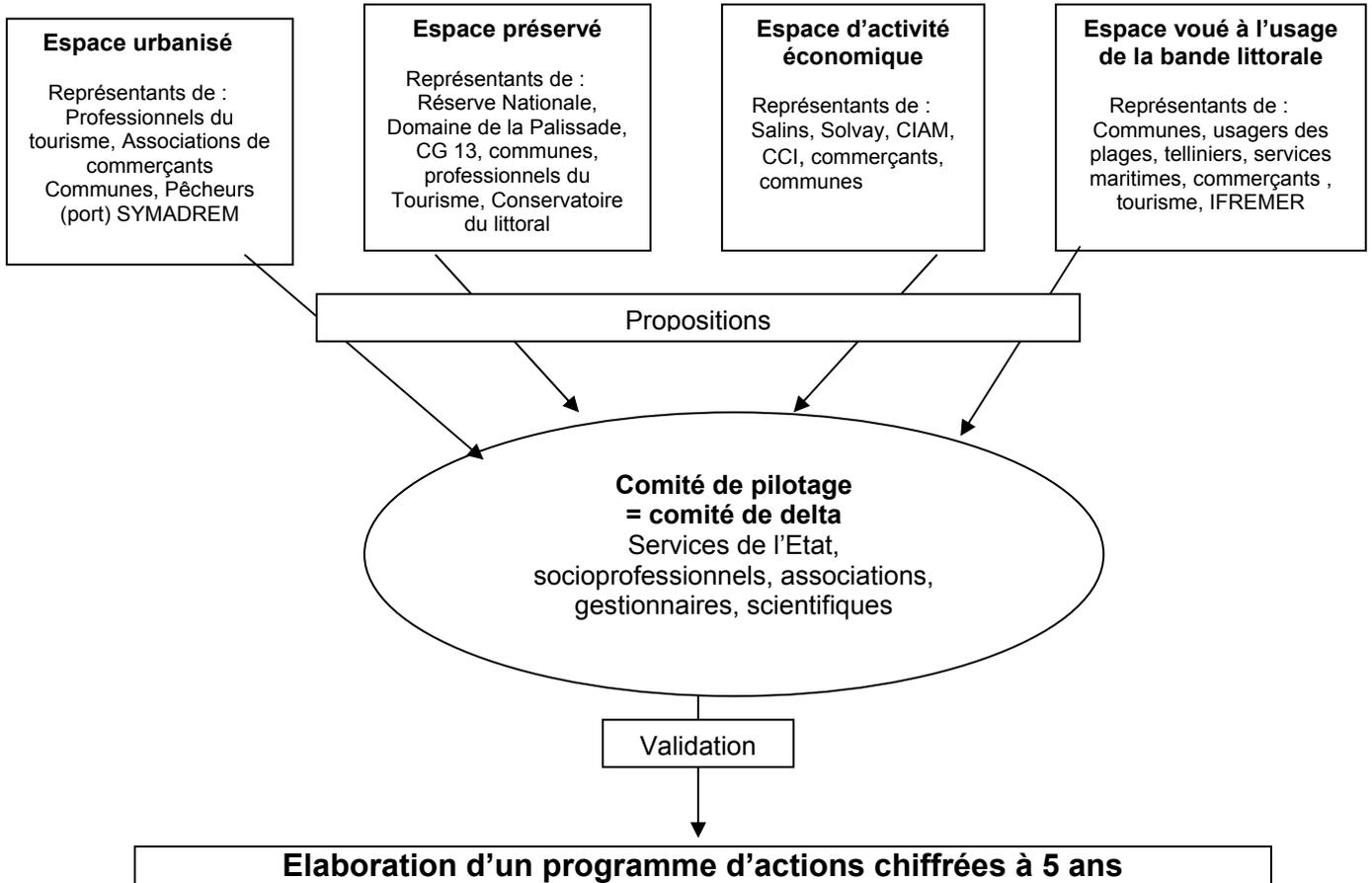


Schéma n°3 : Organisation et fonctionnement du projet

4.3 Modalités techniques, financières et administratives existantes ou à mettre en œuvre pour en garantir la pérennité

Le Parc naturel régional de Camargue assure la coordination générale du contrat de delta, l'animation de la commission exécutive de l'eau et de la Charte de l'Eau.

Une équipe spécialisée est déjà en place, notamment les missions « eaux et milieux aquatiques », « littoral et le milieu marin », « espaces naturels », « S.I.G », « observation du territoire-évaluation », « tourisme ».

Au-delà du programme d'actions, la réflexion engagée par le contrat de delta permettra d'alimenter la révision de la charte du Parc qui doit commencer fin 2005 et donc d'ancrer à partir de 2008 et pour 10 ans (durée de validité de la charte) les objectifs globaux de gestion intégrée de la zone côtière. Les chartes de Parcs naturels régionaux sont approuvées par décret ministériel.

D'un point de vue financier, l'Etat et la Région et le Parc s'engagent dans un programme d'actions commun, le contrat de Parc, qui émane du contrat de plan Etat - Région.

De plus, l'agence de l'eau a inscrit la Camargue dans ces « territoires de défi » avec pour objectifs la réalisation du contrat de delta et d'une gestion intégrée du littoral. Par ce choix, l'Agence assure son soutien financier aux actions concernées.

4.4 Instruments de politique publique qu'il est envisagé de mobiliser

- ✓ SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse
- ✓ Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône

4.5 modalités d'évaluation envisagées

A compter du 01/01/2005, un dispositif de programmation, suivi et évaluation des actions du Parc a été mis en place. Cette évaluation est d'ailleurs indispensable dans le cadre de la révision de la charte du Parc. L'évaluation des actions portera sur le critère d'efficacité.

Des indicateurs pour mesurer les effets attendus (Cf. P.15) seront mis en place.

5. Engagements à participer à l'échange d'expériences
--

Le Parc naturel régional de Camargue s'engage à faire connaître l'état d'avancement de son projet auprès du comité national de pilotage dans le cadre de l'échange d'expériences.

Cette expérimentation permettra d'approfondir les mécanismes d'élaboration du contrat de delta et de confronter la méthodologie employée avec d'autres territoires aux enjeux proches.

Annexes

- 1. Carte du diagnostic territorialisé : atouts/contraintes/enjeux du contrat de delta**
- 2. Carte des objectifs territorialisés du contrat de delta**
- 3. Composition du comité de delta**
- 4. Fonctionnement du contrat de delta et lien avec le fonctionnement général du Parc**